



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17/01/2022

Métiers en tension : signature d'une charte de développement de l'emploi et des compétences dans le secteur de la charcuterie de détail.

Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a signé ce jour une charte de développement de l'emploi et des compétences avec les représentants du secteur de la charcuterie de détail. Objectifs : répondre aux besoins de recrutement de la filière tout en renforçant son attractivité.

La branche de la charcuterie de détail compte plus de 3 000 entreprises en France, dont la quasi-totalité sont des TPE, et emploie 16 200 salariés. Le secteur est confronté depuis plusieurs années à difficultés de recrutement, notamment dans les métiers en production (charcutier-traiteur, chef de laboratoire...) et les métiers de la vente (vendeur, responsable de vente, manager de boutique...).

Pour répondre à ces difficultés de recrutement accrues par la crise, le Gouvernement a lancé en 2020 un chantier dédié aux « métiers en tension » dans le cadre de l'agenda social conduit avec les partenaires sociaux.

Après un travail d'identification des besoins en emplois et en compétences, l'Etat et les représentants du secteur signent aujourd'hui une charte de développement de l'emploi et des compétences afin de :

- **Contribuer à développer l'orientation des jeunes et des adultes vers le secteur de la charcuterie de détail**, en menant notamment des actions de sensibilisation en lien avec les opérateurs du service public de l'emploi ;
- **Accompagner les entreprises et leurs salariés dans la mise en place de mesures en faveur de l'attractivité des métiers**, la branche s'engageant sur un calendrier de négociations ambitieux en 2022 pour améliorer les conditions de travail de ses salariés ;
- **Faciliter, accompagner les recrutements et agir sur la qualité de l'emploi**, en renforçant les liens des entreprises du secteur avec Pôle emploi et les Missions Locales ;
- **Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation**, notamment en renforçant le recours à l'apprentissage et en modernisant l'offre de formation

Le déploiement des actions fera l'objet d'un suivi par une personnalité qualifiée désignée en accord avec les signataires de la charte.

« Par leurs savoir-faire et leur histoire, les métiers de la charcuterie de détail sont l'un des fleurons de la gastronomie française. Ce secteur est aussi un créateur d'emplois important qu'il est essentiel d'accompagner face aux difficultés de recrutement qu'il rencontre. Cette charte permettra d'agir en ce sens en renforçant les liens entre le secteur et le service public de l'emploi et en agissant concrètement pour améliorer l'attractivité de ces métiers » **déclare Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

Contact presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet d'Elisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

